



## MAIRIE DE LIMONS

### Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2022**

Le 25 janvier 2022 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : MMES et MM Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Florian PARRA, Loïc MORTON, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE, Florian DE OLIVEIRA et Patrick MARCADIÉ.

Absents excusés : MMES et MM Bernard GOLFIER, Florence PAYS, Anthony FAVIER et Isabelle FAVIER.

Pouvoirs : M. Bernard GOLFIER à Mme Astrid ZANUTTO  
Mme Florence PAYS à M. Patrick MARCADIÉ  
M. Anthony FAVIER à Mme Anne-Laure CIBERT  
Mme Isabelle FAVIER à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : Mme Sophie PRODEL, Secrétaire Générale.

#### I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

#### I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2021 :

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Eclairage	17/12/2021	Arrêté n° 87/2021 relatif aux horaires d'éclairage nocturne les jours fériés et lors de certaines manifestations.
Travaux	20/12/2021	Arrêté n° 88/2021 portant autorisation d'intervention d'urgence de la SEMERAP sur la Commune à tout moment.
Travaux	03/01/2022	Signature du devis pour le nettoyage du cours d'eau de Port de Ris pour un montant de 1 350 € TTC par DOUROUX Frédéric, entretien espaces verts.
Travaux	03/01/2022	Arrêté n° 01/2022 portant prolongation de l'autorisation pour les travaux d'aménagement d'un immeuble en bordure d'une voie publique.
Travaux	03/01/2022	Arrêté n° 02/2022 portant prolongation de la restriction de la circulation au 31 Port de Ris.

Travaux	10/01/2022	Arrêté n°04/2022 portant autorisation d'implantation de poteaux télécom sur le domaine public au Port de Ris.
Travaux	10/01/2022	Arrêté n°05/2022 portant permission de voirie pour l'implantation de poteaux télécom sur le domaine public au Port de Ris.
Personnel	19/01/2022	Arrêté n° 07/2022 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Nathalie RODDIER

Monsieur le Maire rajoute que plusieurs agents de l'école ont été placés en arrêt maladie suite au COVID.

Madame Muriel DELAGE fait remarquer que les travaux de nettoyage du cours d'eau de Port de Ris ont été très bien réalisés. Tous les riverains sont contents. Cependant, il reste au niveau de la buse un tas à enlever qui risque de boucher l'évacuation.

## II-1°) Mise en place d'une astreinte pour le service technique :

Monsieur le Maire explique que les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur :

- lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte ;
- lorsque des obligations liées au travail imposent à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou en un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, sans qu'il y ait travail effectif.

Il indique qu'une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail. La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié.

Il propose donc la mise en place de périodes d'astreinte d'exploitation dans les cas suivants :

### **Evénement climatique (neige, inondation, chute d'arbre, etc.)**

Il propose la mise en place d'une astreinte d'exploitation selon les conditions suivantes :

- une journée de récupération soit un vendredi par mois pour un montant de 37.40 €
- un week-end par mois (du vendredi soir au lundi matin) pour un montant de 116.20 €

Sont concernés les emplois suivants :

### **Agent Technique responsable du service**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- accepte la proposition de mise en place d'une astreinte d'exploitation à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 :
  - une journée de récupération soit un vendredi par mois
  - un week-end par mois (du vendredi soir au lundi matin)
- charge Monsieur le Maire de rémunérer, les périodes ainsi définies conformément aux textes en vigueur,

Un des agents techniques deviendra à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 responsable des services techniques. Il aura donc les 2 autres agents techniques sous sa responsabilité, à savoir, qu'il devra déterminer les plannings et organiser le travail des agents. En conséquence, il passera dans le groupe de fonction 1 du RIFSEEP.



## II-2°) Transport scolaire 2021/2022 – remboursement partiel :

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes gère les transports scolaires et la facturation.

Le principe du quotient familial, déterminé selon les revenus financiers des parents, est appliqué pour les facturer.

Monsieur le Maire souhaiterait avec l'accord du Conseil Municipal, continuer à rembourser les parents des enfants de Limons scolarisés à l'école primaire de Luzillat et utilisant les transports scolaires, à hauteur de 50 %, pour l'année scolaire 2021/2022.

Pour obtenir ce remboursement, il sera nécessaire que les personnes, désirant être remboursées, présentent en mairie un justificatif de paiement accompagné des factures pour l'année scolaire 2021/2022 avant le 31 juillet 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de reconduire ce dispositif. Monsieur le Maire propose de faire plus de communication auprès des parents, car peu font la demande. Madame Astrid ZANUTTO propose de faire passer un mot dans les cahiers des enfants.

## III-1°) PLUi débat sur le PADD – Projets d'Aménagement et de Développement Durable :

Monsieur le Maire explique que le projet d'aménagement et de développement durable du futur PLUi doit être examiné par le Conseil Municipal.

Il rappelle que le projet a été envoyé à chaque élu à la suite de la dernière réunion du conseil.

Aucune remarque n'est faite par les membres présents.

Monsieur le Maire propose de valider ce projet. Le conseil municipal, à l'exception d'une abstention, adopte ce projet.

## III-2°) Choix de l'architecte pour le projet de maison des associations :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 02 novembre 2021 portant lancement du projet et de la consultation du choix de l'architecte pour la maison des associations et dont l'enveloppe financière estimative s'élève à 260 000 € HT.

Trois cabinets d'architectures ont été consultés.

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| - Denis ARMEIL Architecte      | <b>pas de réponse</b>                                |
| - Cabinet Bourbonnais et Jacob | 10 % du montant HT des travaux soit 26 000 €         |
| - GKL architectes              | 8,340 % du montant HT des travaux arrondi à 21 700 € |

La commission d'appel d'offre, réunie le 17 janvier 2022, propose de retenir l'offre de GKL Architectes, Nicolas BEAURE, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la maison des associations.

Monsieur le Maire précise que le projet comporte également un aménagement urbain et paysager autour de l'église, avec une mise en sécurité.

Le cabinet d'architecte s'occupera de déposer le permis de construire dans de brefs délais.

Des demandes de subventions seront faites au titre du FIC 2022 et de la DETR 2022. La Région Auvergne Rhône-Alpes et les réserves parlementaires seront également sollicitées ainsi que la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Choisi GKL Architectes pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la maison des associations**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la commande correspondante et lui confère en tant que de besoin, toute délégation pour le bon déroulement de cette mission
- **Dit** que les crédits seront prévus au budget d'investissement de la commune pour l'année 2022.

Concernant l'ancienne caserne des pompiers le bâtiment sera, dans la mesure du possible, démonté et conservé.

Madame Laurence SOULERAS propose d'en faire part au Président du Club de football, USL, pour savoir s'il serait intéressé, à la place d'un nouvel ALGECO.

Madame Astrid ZANUTTO demande de se renseigner sur les possibilités d'implanter ce genre de bâtiment en zone inondable.

### III-3°) Compte Epargne Temps

Monsieur le Maire explique que les avis du Comité Technique du Centre de Gestion ont été reçus.

Les représentants des collectivités ont émis un avis favorable mais les représentants du personnel un avis défavorable compte-tenu du non-paiement possible des jours mis dans le CET.

Il explique que la délibération doit être mise à jour.

A l'unanimité, les membres présents et représentés du conseil municipal, acceptent cette mise à jour.

### V-1° Rapport des Commissions :

#### Commission Finances et Affaires Générales :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Laurence SOULERAS demande aux élus de réfléchir aux éventuels besoins d'achat pour la prochaine réunion de la Commission.

Monsieur Loïc MORTHON indique qu'un mail sera fait aux associations pour voir leurs besoins au niveau de la salle des fêtes.

Madame Laurence SOULERAS précise qu'il faut aussi penser aux projets d'embellissement.

Madame Stéphanie BURIAS fait part d'une demande de la Pétanque Limonoise pour avoir une participation de la Commune pour la plantation d'arbre.

M. Patrick MARCADIÉ indique qu'il faudra prévoir au budget l'achat de gros matériel.

Mme Laurence SOULERAS précise que la commission se réunira mi-février.

#### Commission actions sociales et affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Anne-Laure CIBERT explique qu'avec Madame Astrid ZANUTTO, elles ont reçu la propriétaire de l'ancien bar de la rue du Bourg avec sa banquière, le maître d'œuvre et 2 ouvriers.

Elle expose le projet prévu à savoir : un bar sur une partie, une épicerie avec dépôt de pain sur l'autre partie. Un restaurant qui s'étendra sur l'extérieur, un accueil pour les motards, 5 chambres d'hôte et un dépôt de tabac.

Madame Anne-Laure CIBERT précise qu'elle a soumis à la propriétaire l'idée d'installer également un distributeur d'argent. Les habitants de Limons sont obligés d'aller à Puy-Guillaume pour retirer de l'argent.

Elle explique que ce projet est estimé entre 200 000 et 220 000 € ce qui représente un coup important pour la propriétaire. Cette dernière a demandé si la Commune pouvait octroyer une subvention.

Madame Laurence SOULERAS répond qu'une subvention de la Commune n'est sûrement pas possible pour ce genre de projet.

Madame Anne-Laure CIBERT a demandé à la propriétaire un plan de financement afin de l'aider dans les démarches administratives auprès de différents organismes pour l'obtention de subventions.

Elle a également demandé à Madame Alexandra VIRLOGEUX, conseillère départementale, si une aide du Département est possible. Cette dernière lui a répondu que le projet étant privé les aides du Département sont compliquées à obtenir.

Madame Anne-Laure CIBERT indique qu'un emploi sera créé.

#### Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

Cependant Madame Astrid ZANUTTO fait part des nombreux arrêts dus au COVID parmi les agents de l'école. Elle indique que Madame Aurélie TOUNISSOU a effectué beaucoup d'heures pour pallier aux divers remplacements.

#### Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER étant absent Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours.

Concernant le fossé de la Potence, les travaux de busage sont terminés. Monsieur le Maire a eu un rendez-vous avec le Département. La pose d'un regard sera réalisée par leurs services.

Madame Laurence SOULERAS demande si cela concerne le problème rencontré cet été pendant les vacances de Monsieur le Maire. Ce dernier lui répond qu'il s'agit d'une autre affaire, celui de l'été concernait un administré mal branché au réseau d'assainissement ce qui déclenchait des odeurs désagréables pour les voisins.

Monsieur le Maire fait part d'un problème rencontré sur un fossé à La goutelle. Ce fossé n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années. Une tête de pont est écrasée ce qui bouche l'évacuation de l'eau. Une parcelle jouxtant ce fossé se retrouve complètement inondée. Ce fossé est très profond et le matériel communal n'est pas suffisant pour le creuser. Les agents sont intervenus mais ne peuvent pas résoudre le problème. De plus ce fossé est rempli de ragon dins.

Une demande de devis sera faite.

#### Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission ne s'est pas réunie.

La prochaine réunion du comité des fêtes aura lieu le 28 février 2022.

Messieurs Loïc MORTHON et Florian DE OLIVEIRA reviennent sur le marché de Noël. Un bénéfice d'environ 1 500 € a été réalisé.

2 472 € de recettes (859.40 € de restauration et 1 612.60 € à la buvette).

Chaque association présente, VLL, la Pétanque Limonoise, le Comité de Jumelage, la Parenthèse et l'USL, a reçu 293 €

Monsieur le Maire et Madame Muriel DELAGE indique que c'est une belle réussite, beaucoup de compliments sont faits.

#### Commissions intercommunales :

Monsieur le Maire explique que le bulletin est presque terminé et que l'impression va débiter. Il sera distribué avec le bulletin communautaire qui n'est pas encore fini.

Madame Laurence SOULERAS demande à Monsieur Le Maire s'il a distribué le courrier dans lequel il informe les administrés de son parrainage. Monsieur le Maire le distribuera prochainement.



Monsieur le Maire indique qu'il a envoyé un courrier aux parents des enfants nés en 2021 afin d'obtenir leur accord pour l'inscription du prénom de leur enfant sur une plaque posée sur un arbre qui sera planté à cet effet.

Il demande si des commissions de la CCPL ont eu lieu et indique aux délégués de prévenir quand ils ne peuvent pas s'y rendre afin que quelqu'un puisse les remplacer.

#### IV-2°) Communications du Maire :

##### Subvention aux associations :

Monsieur le Maire indique que les dossiers de demande de subvention vont être transmis aux associations

Mme Laurence SOULERAS demande de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil la proposition de demander aux associations de fournir leurs relevés bancaires. Ce document serait facultatif mais en cas de refus la subvention pourrait en être impactée.

M. le Maire lui demande s'il s'agit du détail des comptes ou uniquement du solde.

Mme Laurence SOULERAS lui répond que le solde est suffisant, pas besoin du détail.

Mme Anne-Laure CIBERT propose de faire une pré-réunion avant le conseil municipal pour en discuter au préalable.

M. Loïc MORTHON rappelle que les priorités de l'équipe municipale sont l'école, les associations et les commerces. Il précise que pour les subventions habituellement données, le dossier demandé jusqu'à présent est suffisant.

Mme Laurence SOULERAS précise que le budget communal est limité et qu'il faut voir par rapport aux besoins de chaque association.

Mme Muriel DELAGE demande de se réunir en commission avant pour en parler.

M. le Maire ajourne le débat qui n'était pas à l'ordre de jour et demande aux commissions concernées de se réunir avant le prochain conseil municipal.

##### DALD :

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 400 € a été accordée à la Commune au titre de la Dotation d'Animation Local Décentralisée (DALD) pour le marché de Noël.

##### Abri bus Larmonière :

Monsieur le Maire explique que suite à la commande de 2 abris bus à la Région, celui qui doit être installé à Larmonière pose des problèmes financiers, en effet un fossé doit être busé et le coup est assez élevé (devis de 1 920 €). Il demande si les têtes de buse prévues peuvent être plus petites et dans la négative il propose de mettre à la place de l'abri bus de la Région, l'ancien abris bus de Port de Ris qui est plus petit.

Monsieur Florian PARRA se renseigne sur la possibilité de ne pas buser le fossé mais plutôt de le combler de part son écoulement.

Monsieur le Maire se renseigne pour savoir si cette partie est communale ou départementale, en effet cela est difficile à visualiser sur les plans.

##### Capteur CO2

Madame Laurence SOULERAS a demandé à ce que l'on se renseigne sur la possibilité et sur le coût d'installation de capteurs de CO2 dans les bâtiments municipaux, notamment l'école.

Monsieur Loïc MORTHON demande si un purificateur d'air ne serait pas plus utile.

Monsieur le Maire lui répond que le coût n'est pas le même, environ 500 € pour un purificateur d'air contre 130 € pour un capteur de CO2.

Des demandes de devis seront faites.

L'état prend en charge une partie des dépenses.

### Tracteur :

Monsieur le Maire explique qu'un employé des services techniques a alerté plusieurs fois sur le mauvais état général du tracteur communal. L'embrayage et le synchro de boîte sont à changer. Au moins 8 000 € de réparation sont nécessaires.

La question se pose sur le choix d'une réparation (sous réserve que d'autres pannes surgissent) ou de l'achat d'un nouveau tracteur.

Les membres présents pensent plutôt à un changement du tracteur.

Monsieur le Maire explique que sur conseil de Monsieur Sébastien MONTALBAN il a eu un rdv avec le commercial de MARCHADIER en présence de l'agent communal, un devis sera fait.

La possibilité d'une réparation avant la reprise, pour l'achat d'un tracteur neuf ne paraît pas intéressante.

Les délais de livraison d'un tracteur neuf sont de 6 à 9 mois. Il peut y avoir un prêt de véhicule en attendant.

D'autres devis seront demandés (entreprises CARTON et VACHER).

Monsieur le Maire indique qu'un prêt bancaire sera fait et que des taux intéressants peuvent être proposer si le tracteur est acheté chez MARCHADIER. Il n'y a pas de subvention possible.

Mmes Laurence SOULERAS et Anne-Laure CIBERT demandent si la TVA sera récupérée, une réponse positive est donnée.

M. Sébastien MONTALBAN explique que son assurance prend en charge une partie des réparations sur ses tracteurs lorsqu'ils ont moins de 10 ans.

M. le Maire se renseignera sur cette possibilité auprès de l'assureur de la Commune.

M. Patrick MARCADIÉ demande de faire une proposition de reprise et de réparation pour voir la plus intéressante.

M. le Maire indique que le commercial de l'entreprise MARCHADIER lui a indiqué une possibilité de reprise de l'ancien tracteur à hauteur de 15 000 €

Il indique que l'entreprise DIONNET et GORCE connaît de gros problèmes financiers et que la vente de tracteur n'est plus possible. Le tracteur actuel de marque SAME était entretenu par leurs soins et pour l'instant ils ne peuvent plus.

M. Patrick MARCADIÉ demande si la fourche de l'ancien tracteur sera adaptable. M. le Maire lui répond que non.

Mme Laurence SOULERAS pose la même question pour l'épareuse. M. le Maire lui répond que l'épareuse est adaptable à tous les tracteurs.

Mme Laurence SOULERAS demande de voir avec l'agent communal si d'autre matériel adaptable serait utile, comme une nacelle par exemple.

M. Patrick MARCADIÉ demande ou en est l'idée d'acheter un broyeur d'accotement. M. le Maire lui répond que l'agent communal ne trouve pas l'idée très intéressante.

M. Sébastien MONTALBAN explique que dans une commune voisine l'agent communal utilise principalement un broyeur d'accotement qui a une coupe plus large et rend le travail plus rapide, l'épareuse est utilisée uniquement pour les haies et petits fossés. M. le Maire propose d'en reparler avec les agents.

Monsieur le Maire indique qu'il a vu avec M. Bernard GOLFIER pour faire la prochaine réunion de la Commission travaux, voirie, environnement et agriculture, aux ateliers municipaux avec les agents techniques.

### Voie Verte :

Monsieur le Maire explique qu'il a assisté à une réunion sur le projet de la future voie verte. Il précise qu'il n'avait pas reçu la convocation et qu'il a été prévenu par d'autres élus au début de la réunion.

Des modifications sur le tracé ont été faites, notamment aux Moussouves où la voie ne passera plus dans les parcelles agricoles mais sur la voie déjà existante.

Le projet sera envoyé aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire indique que sur les tronçons ou la voie verte traversera ou passera sur une route départementale, le Département assurera la sécurité des lieux en mettant en place, selon les cas, des ralentisseurs, des chicanes, un rétrécissement de la voie...

Le projet a pris du retard, il ne débutera pas avant janvier 2024.

Monsieur le Maire explique que la totalité de la voie verte sera goudronnée. Il trouve cela invraisemblable et a fait part de son étonnement et de son refus. Il est hors de question que les chemins ruraux de promenade soient goudronnés.

Madame Laurence SOULERAS précise qu'à VICHY la voie n'est pas goudronnée sur la totalité.

Monsieur le Maire indique que les membres présents à la réunion ont expliqué que l'entretien est plus simple avec du goudron.

Monsieur le Maire a contacté le Député André CHASSAIGNE à ce sujet et un courrier commun avec le Maire de Luzillat sera fait.

#### Chantegrioux :

Monsieur le Maire fait part d'un projet d'installation de 8 familles en habitat collectif sur le domaine de Chantegrioux.

#### Port de Ris :

Monsieur le Maire indique que le Département procèdera à l'élagage des arbres à l'entrée du village début mars. Ces travaux s'étendront sur une durée de 3 à 5 jours. Le Département aura besoin du nom des propriétaires des parcelles concernées. M. Sébastien MONTALBAN et Mme Muriel DELAGE précisent qu'elles appartiennent à M. DOUARRE.

#### Elections :

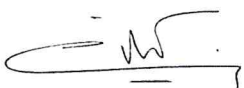
Monsieur le Maire rappelle que cette année il y aura 4 dimanches d'élections. Il demande aux élus de prendre leurs dispositions pour être présents. Il précise qu'il sera absent lors des élections de juin car il va être papa.

### **IV -3°) Questions diverses :**

- Madame Anne-Laure CIBERT indique que des administrés lui ont rapporté que la poubelle aux Moussouves a besoin d'être vidée.
- Monsieur Patrick MARCADIÉ indique qu'il y aura des travaux de réparation à prévoir sur le camion RENAULT, problème de freins et d'amortisseurs. Un devis de réparation doit être demandé rapidement au garage RODDIER.
- Madame Muriel DELAGE demande s'il serait possible de finir le nettoyage du fossé sur la partie entre le panneau d'entrée de Limons et les empierrements.

**La séance est levée à 22h08.**

**Anne-Laure CIBERT**



**Secrétaire de séance**

**Matéo MOREL**



**Maire de Limons**